



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'École Doctorale SJPEG du lundi 28 janvier 2019**

Etaient présents :

- Directeur de l'ED SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Thierry COLIN, Christian DIANOUX, Yamina FOURNEYRON, Nedjoua HALIL-MERAD, Edma HUNG KUNG SOW, François LORMANT, Francine MANSUY, Dylan MARTIN, Jochen SOHNLE, Anne STEVENOT-GUERY
- Membres invités : Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG, M. Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE et M. Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Marielle BRUNETTE, Lucie CLUZEL-METAYER, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Sophie HARNAY, Jean-Philippe LHERNOULD, Gautier LOMBARD, Sophie NIVOIX
- Membres invités : Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE.

Relevé des décisions (détails des discussions dans les pages suivantes) :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 novembre 2019 :

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du 09 novembre 2019.

2. Dossiers de demande de dérogation de Master :

- Demande de Mme EL RASSI

Le conseil donne un avis favorable à la majorité (deux abstentions) à la demande de dérogation de Master de Mme EL RASSI.

- Demande de M. INGOLD

Le conseil donne un avis favorable à la majorité (une abstention) à la demande de dérogation de Master de M. INGOLD.

3. Modalités de composition et d'organisation du Comité de Suivi Individuel (CSI) :

Le Conseil approuve la proposition d'une transmission obligatoire du rapport d'étape par le doctorant au comité de suivi au moins 15 jours avant l'entretien avec ce dernier.

A. Informations de la direction de l'ED

Jean-Noël Ory remercie les membres présents et excusent ceux qui n'ont pas pu être présents.

Jean-Noël Ory présente la nouvelle organisation de l'ED SJPEG suite à la création de la Maison du Doctorat située au 4^e étage du bâtiment Recherche-Ecole des mines sur le Campus ARTEM.

Jean-Noël Ory explique que désormais, il faudra s'adresser à la gestionnaire administrative de l'ED SJPEG, Imane Amelloul (bureau 408) pour les soutenances, les inscriptions et les réinscriptions. Pour les formations et comités de suivi entre autres, il faudra s'adresser à la gestionnaire pédagogique, Sandrine Claudel-Cecchi. Jean-Noël Ory précise qu'Imane Amelloul est également la gestionnaire administrative de l'ED SIMPPÉ.

Sandrine Claudel-Cecchi précise que l'accès principal à la MDD se situe 2 rue Léonard de Vinci (et non pas rue du sergent Blandan).

Jean-Noël Ory informe le Conseil que la direction de l'ED et les doctorants de la So SJPEG pourront utiliser des locaux de la Maison de la Recherche qui sera située rue Baron Louis. Jean-Noël Ory laisse la parole à ce sujet à Myriam Doriat-Duban, directrice du Pôle scientifique SJPEG.

Myriam Doriat-Duban explique que la direction de l'ED et la So SJPEG pourront utiliser les locaux initialement prévus à la Maison de la Recherche pour l'ED SJPEG (bureaux et local associatif). Myriam Doriat-Duban ajoute qu'une dotation pour l'achat de deux ordinateurs sur le campus DEA à Metz servirait pour l'achat de deux postes à destination des doctorants au sein de la Maison de la Recherche.

Jean-Noël Ory remercie la directrice du Pôle.

Jean-Noël Ory explique au Conseil qu'il y aura deux versements aux laboratoires (un en mars et un en septembre) pour les frais de jury de soutenance de thèse et également deux versements pour l'aide à la mobilité des doctorants. Dans les deux cas, le 1^{er} versement correspond à 70% de la dotation par laboratoire et le 2nd versement sera fonction du bilan présenté par le laboratoire à l'ED concernant l'utilisation de la somme versée en mars.

Jean-Noël Ory précise que la dotation affectée aux « frais de jury de soutenance » a été calculée par laboratoire en fonction de la moyenne des soutenances des deux dernières années et, la dotation pour l'aide à la mobilité a été calculée en fonction du nombre d'inscrits par laboratoire.

Il sera demandé un suivi des dépenses effectuées par chaque laboratoire sur la dotation « jury de soutenance » et « aide à la mobilité » par l'ED SJPEG, avant que cette dernière n'effectue le 2^{ème} versement.

Jean-Noël Ory insiste sur le fait que si les laboratoires n'utilisent pas toutes les dotations qui leur sont allouées au titre de la mobilité notamment ou des frais de jury de soutenance de thèse, le risque est grand que la dotation versée par la DRV soit moindre l'an prochain.

Jean-Noël Ory laisse la parole à Jochen Sohnle qui a intégré le groupe de travail « Internationalisation du Doctorat ».

Jochen Sohnle explique qu'il a participé aux 3 réunions de ce groupe de travail et que deux projets sont en cours pour les 8 ED avec un budget de 350 000 euros.

Jochen Sohnle explique le projet DreAM concernant la mobilité internationale qui concerne les déplacements entre 2 et 6 mois à l'étranger concernant un partenariat avec un laboratoire étranger ; le montant du financement peut aller jusqu'à 5 000 euros par mission et par doctorant, ce qui est extrêmement généreux avec un maximum de 1 500 euros pour les frais de déplacement. Jochen Sohnle précise les pièces demandées pour la candidature à savoir, un CV, une lettre d'accord du laboratoire étranger, une lettre de motivation expliquant en quoi le déplacement est lié à la recherche du doctorant et les retombées pour le laboratoire UL. Jochen Sohnle ajoute que le 1^{er} appel à candidature sera lancé le 6 février et que d'autres appels suivront, notamment le 26 mai.

Christophe Fardet demande si cette aide est cumulable avec l'aide à la mobilité de l'ED. Jochen Sohnle répond qu'il est tout à fait possible de cumuler les aides à condition d'indiquer dans le dossier de candidature qu'une autre aide est perçue ; sachant que le doctorant qui n'a pas eu de financement pourra recevoir une aide plus conséquente qu'un doctorant qui a bénéficié d'une aide. Jochen Sohnle

informe le Conseil que, dans le cadre de ce projet, il y a 250 000 euros à dépenser avant fin 2020. Jochen Sohnle ajoute qu'il y aura 5 appels à candidature d'ici fin 2020. Jochen Sohnle précise que le doctorant ne devra pas être en année dérogatoire.

Jochen Sohnle présente également le 2^{ème} projet à savoir le projet RECOLTE qui concerne des « Summer School » pour les laboratoires avec une enveloppe globale de 100 000 euros. Jochen Sohnle précise qu'il s'agit de financer un projet d'une ou deux semaines ouvertes aux étudiants de Master 2 et aux doctorants, porté par une équipe pédagogique dans un laboratoire avec des cours éventuellement avec des personnalités extérieures. Jochen Sohnle ajoute que le 1^{er} appel sera lancé le 19 février 2019 pour recueillir des déclarations d'intention.

Jean-Noël Ory remercie Jochen Sohnle pour son implication au sein du groupe de travail.

Jean-Noël Ory demande aux laboratoires de solliciter les directeurs de thèse pour des partenariats, des conventions de coopérations avec d'autres laboratoires, des conventions de cotutelle avec des universités étrangères (double diplôme pour le doctorant, à mettre en place au cours de la 1^{ère} année d'inscription).

Jean-Noël Ory fait un point d'information sur l'octroi de deux financements doctoraux LUE dans le cadre du dispositif D3S et de la possibilité d'un contrat doctoraux LUE dans le cadre de DIGITRUST.

Le premier contrat doctoral LUE D3S est porté par Serge Garcia et Jenny Helstroffer sur le thème « Analyse économique de la migration de réfugiés et de l'asile » et le calendrier du concours sera établi prochainement avec des auditions fin avril.

Le deuxième contrat doctoral LUE D3S est porté par Benoît Grasser et Thierry Colin sur le thème « Management des compétences, routines de production et compétence industrielle des entreprises dans les secteurs en mutation : le cas de l'industrie habillement-cuir-textile au XXI^{ème} siècle » ; le calendrier du concours sera également établi prochainement pour des auditions fin avril.

Jean-Noël Ory explique que l'ED va également organiser un concours fin avril pour un contrat doctoral LUE DIGITRUST en Droit public sous la direction de Pierre Tifine et Philippe Cossalter sur le thème « L'acte administratif numérique ». Jean-Noël Ory précise que le financement n'est pas acquis car sur 6 sujets sélectionnés, 4 bénéficieront d'un contrat doctoral après évaluation par le COMEX de la qualité du sujet et du doctorant sélectionné suite aux auditions.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 09 novembre 2018

Jean-Noël Ory soumet au vote du Conseil le projet de compte-rendu du CED du 09 novembre 2019.

Le Conseil approuve à la majorité (une abstention) le projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 09 novembre 2019.

C. Dossiers individuels :

- **Dérogation de Master de Mme EL RASSI** / directeur de thèse : Julien GRANOTIER
Rapporteurs : Francine MANSUY et Anne STEVENOT-GUERY.

Jean-Noël Ory présente le dossier et laisse la parole à Francine Mansuy.

Francine Mansuy lit son rapport dans lequel elle émet un avis favorable mais avec réserve estimant qu'il manque des informations dans le dossier.

Anne Stévenot-Guéry émet également un avis favorable mais elle estime que le dossier est imprécis et incomplet.

Jean-Noël Ory propose au conseil de voter favorablement à la demande de dérogation de Master 2 de Mme EL RASSI.

Le conseil vote à la majorité (deux abstentions) favorablement à l'équivalence du diplôme de Mme EL RASSI avec un master 2 français.

- **Dérogation de Master de M. INGOLD** / directeur de thèse : Christophe SCHMITT
Rapporteurs : Thierry COLIN et Marielle BRUNETTE

Jean-Noël Ory présente le dossier et laisse la parole à Thierry Colin.
Thierry Colin lit son rapport dans lequel il donne un avis favorable.
Jean-Noël Ory lit l'avis de Mariette Brunette.

Jean-Noël Ory propose au conseil de voter favorablement à la demande de dérogation de Master 2 de M. INGOLD.

Le conseil vote à la majorité (une abstention) favorablement à l'équivalence du diplôme de M. INGOLD avec un master 2 français.

D. Modalités de composition et d'organisation des comités de suivi individuel (CSI)

Jean-Noël Ory rappelle les modalités votées au CLED, passées en Conseil d'Administration et déjà évoquées lors des précédentes réunions du Conseil de l'ED.

Jean-Noël Ory demande au conseil de se prononcer sur la présence obligatoire d'un membre extérieur à l'établissement et au laboratoire de rattachement dans le CSI ; sachant que le CSI doit être composé d'au minimum deux membres dont au moins un membre titulaire de l'HDR.

Jean-Noël Ory tient à rappeler qu'un membre externe du comité de suivi ne pourra pas être sollicité comme rapporteur du jury de la soutenance de thèse.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil.

François Lormant estime qu'il vaut mieux rester souple, position qui a toujours été prise par le Conseil de l'ED SJPEG.

Jean-Noël Ory fait procéder au vote en demandant au Conseil s'il est favorable à ce qu'au moins un membre du comité soit nécessairement extérieur à l'UL.

Le conseil donne un avis défavorable à la majorité à cette proposition (8 votes « contre » et 4 votes « pour »).

Jean-Noël Ory demande alors aux membres du Conseil s'ils sont favorables à ce qu'au moins un membre du CSI ne fasse pas partie de l'équipe du laboratoire.

Edma Hung Kung Sow estime qu'il est préférable d'avoir un avis de chercheurs ou enseignants-chercheurs qui connaissent le sujet.

Christian Dianoux s'interroge sur la nécessité de systématiser et donner à cette possibilité un caractère obligatoire.

Jean-Noël Ory demande également au Conseil s'il est souhaitable que les directeurs de thèse assistent à la présentation du doctorant lors de l'entretien avec le CSI, comme cela se pratique dans d'autres écoles doctorales au sein de l'UL.

François Lormant propose qu'il y ait une phase de rencontre entre le directeur de thèse et le comité de manière informelle avant l'entretien avec le doctorant, mais pas le même jour, si le directeur de thèse le souhaite.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur l'intérêt d'impliquer le directeur de thèse dans le rendez-vous avec le comité.

Le conseil décide qu'il n'y a pas besoin de procéder à un vote et rejette d'un commun accord le caractère « obligatoire » sur ces deux propositions.

Jean-Noël Ory propose ensuite que le rapport d'étape avec avis du directeur de thèse (à rendre en juin de chaque année) soit transmis par le doctorant au comité de suivi au moins 15 jours avant l'entretien.

Le conseil approuve à la majorité (10 votes « pour » et 1 vote « contre ») cette proposition d'un envoi obligatoire du rapport d'étape par le doctorant au comité de suivi au moins 15 jours avant l'entretien.

Jean-Noël Ory demande au Conseil s'il souhaite que l'entretien avec le comité de suivi ait lieu de manière obligatoire dès la demande d'inscription en 2^e année.

Le conseil vote défavorablement à la majorité à cette proposition (9 votes « contre » et une abstention).

Le conseil décide de garder la formulation du document voté en CLED à savoir « souhaitable mais non obligatoire ».

Jean-Noël Ory demande au Conseil si les règles de composition du CSI décidées par le CLED et le Conseil lors de cette réunion, s'appliqueront aux doctorants de 2^{ème} année, pour lesquels le CSI ne s'est pas encore réuni ou uniquement pour les nouveaux inscrits à partir de l'année 2018/2019.

Après discussion, le Conseil décide que cela doit être appliqué uniquement pour les nouveaux inscrits à partir de l'année universitaire 2018/2019.

Jean-Noël Ory interroge enfin les membres du conseil sur la procédure à adopter pour éviter les risques de « collusions d'intérêt », respecter le principe d'indépendance et assurer une certaine diversité dans la composition des CSI.

Le conseil ne souhaite pas de décision formelle et confie au soin de la direction de l'ED SJPEG de traiter « au cas par cas ». Il propose également que la liste des collègues ayant accepté de figurer dans les comités de suivi (avec le nom du doctorant et du directeur de thèse) figurera sur la page de l'ED SJPEG. Ceci pour inciter les directeurs de thèse à ne pas proposer toujours les mêmes collègues et afin que l'ED puisse vérifier facilement les noms qui reviennent trop souvent. La direction de l'ED conclut en confirmant qu'elle est d'accord et fera appliquer cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Noël clôt la réunion.